

**MÉMORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.13.1
11 septembre 2018
Français
Original: Anglais

3^e Réunion des Signataires
Monaco, 10 – 14 décembre 2018
Point 13 de l'ordre du jour

PROJET DE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE MdE REQUINS

(préparé par le Comité consultatif et le Secrétariat)

1. Le présent document contient les résultats d'une enquête sur les besoins en renforcement des capacités des Signataires à l'Annexe 1 et un projet de programme de renforcement des capacités pour le MdE Requins à l'Annexe 2. Cette dernière présente des éléments que le Comité consultatif a recommandé d'inclure. Les recommandations du Comité consultatif ont été publiées précédemment dans le document [CMS/Sharks/AC2/Rec.2.4](#).

Contexte

2. La mise en œuvre du Plan de conservation exige d'importantes capacités techniques et institutionnelles, ce qui explique que le Secrétariat ait été chargé par la MOS2 d'aider les Signataires à renforcer leurs capacités.
3. En conformité avec le Programme de travail 2016-2018, le Secrétariat est invité à :
 - a. financer et faciliter des cours de formation nationaux et internationaux portant sur la collecte de données, l'identification des requins et les protocoles de manipulation et de remise à l'eau (activité n° 9);
 - b. identifier et examiner les lacunes dans les besoins des Signataires en matière de capacités et de formation et compiler ou développer du matériel de formation sur mesure (activité n° 52);
 - c. aider les Signataires dans la mise en œuvre du Plan de conservation (activité n° 53);
 - d. contribuer à des ateliers de renforcement des capacités conjoints avec la CMS et les Partenaires de coopération en Afrique, Asie, Océanie, Amérique du Sud et Amérique centrale et Caraïbes, tel que demandé par les régions (activité n° 54);

Enquête

4. Afin de faciliter ce processus, en 2017 le Secrétariat a mené une enquête auprès des Signataires du MdE Requins pour évaluer les déficits de capacités auxquels ceux-ci pourraient faire face concernant l'exécution des tâches et des activités convenues dans le Plan de conservation et comme il a été spécifié dans le Programme de travail 2016-2018.
5. L'idée était de recueillir des informations de base sur le niveau actuel des capacités dans les différents pays et régions des Signataires, d'identifier les besoins essentiels des Signataires et d'aider au développement d'un programme de renforcement des capacités pour le MdE.

6. Le questionnaire a été mis au point en consultation avec les membres du Comité consultatif. Toutes les questions sont liées aux capacités particulièrement nécessaires pour mener à bien les activités convenues dans le Plan de conservation et le Programme de travail 2016-2018, dans les domaines suivants :
 - a. Capacités techniques ;
 - b. Élaboration des politiques ;
 - c. Conformité et application ;
 - d. Conservation et réhabilitation des habitats ;
 - e. Développement et gestion de projets de conservation ;
 - f. Sensibilisation et communication ;
 - g. Participation de la communauté ;
 - h. Coopération avec d'autres États de l'aire de répartition ;
 - i. Besoins de financement ;
 - j. Expertise existante pour la mise en oeuvre du MdE.

7. Le questionnaire a été envoyé les 4 et 5 août 2017 à tous les points focaux pour être rempli. À la date limite prolongée du 15 septembre 2017, 16 Signataires sur 41 avaient répondu au Secrétariat.

8. Au moins une réponse est parvenue pour chacune des six régions du MdE. Comme le montre la figure 1 ci-dessous, la majorité des réponses est parvenue de l'Afrique, suivie de l'Europe.

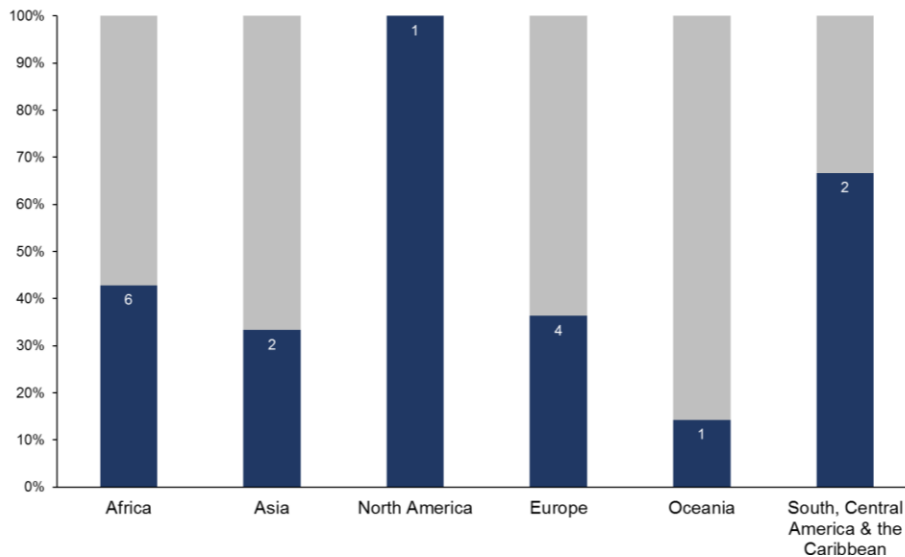


Figure 1: Nombre de réponses au questionnaire par rapport au nombre total de Signataires par région

9. Une analyse plus détaillée de l'enquête est présentée à [l'Annexe 1](#) du présent document. Le questionnaire et les réponses individuelles des Signataires figurent dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Inf.13](#).

Programme de renforcement des capacités pour les Signataires du MdE Requins

10. Sur la base des résultats de l'enquête, un projet de programme de renforcement des capacités a été élaboré et figure dans l'Annexe 2 du présent document. Le Programme consiste en une partie introductive énonçant des principes généraux ainsi qu'en un tableau contenant des propositions pour des activités de renforcement des capacités, les niveaux de priorité attribués et les entités qui seraient chargées de la mise en œuvre. En outre, le tableau contient les commentaires du Comité consultatif, qui orienteront les débats de la MOS3. Ces commentaires seront éliminés après l'adoption du Programme.

Action requise:

La Réunion est invitée à :

- a) Prendre note des résultats de l'enquête tels qu'ils figurent dans le présent document et des informations supplémentaires fournies dans le document [CMS/Sharks/MOS3/Inf.13](#);
- b) Examiner, modifier le cas échéant et adopter le projet de programme de renforcement des capacités.

ANNEXE 1

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SIGNATAIRES DU MJE REQUINS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONSERVATION ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

1. Des besoins en renforcement des capacités ont été signalés pour tous les domaines, avec au moins cinq réponses positives pour chaque domaine. Les besoins les plus importants concernent « les capacités techniques » dont « la recherche biologique et le suivi scientifique » et « la collecte et la communication de données sur les pêches en haute mer ». Sont aussi élevés les besoins de capacités en matière de « conformité et application », « conservation et réhabilitation des habitats » et « développement et gestion de projets de conservation ». En outre, « la coopération avec d'autres États de l'aire de répartition » et « le financement » ont été mentionnés par les Signataires comme des domaines présentant des déficits importants de capacités.

Capacités techniques

2. Les Signataires ont été invités à signaler leurs besoins en matière de capacités techniques dans les domaines suivants : a) recherche biologique et suivi des populations, b) collecte et communication de données sur la pêche artisanale et c) sur les pêches en haute mer, d) évaluation des stocks, e) identification des espèces, f) techniques sûres de manipulation et de remise à l'eau, et g) réduction des prises accessoires.
3. Les réponses révèlent un besoin général de formation pour le personnel concerné en collecte de données et identification des espèces. De nombreux pays indiquent un besoin élevé de soutien technique et d'équipement pour la collecte de données, qui renvoie au besoin de financement indiqué par la plupart des pays pour exécuter le plan de conservation et toutes les activités mentionnées.
4. Des Signataires ont indiqué que, dans les domaines où des données sont disponibles, des capacités sont nécessaires pour mener à bien l'analyse de l'information ainsi que la diffusion des résultats et la communication. Dans plusieurs cas, il a été suggéré de créer des bases de données et des outils analytiques pour faciliter ces activités.
5. L'identification correcte des espèces, indispensable concernant tous les aspects de la recherche, du suivi, de la gestion et de la conservation des requins et des raies, a été considérée comme un élément clé aux fins de l'amélioration. Les Signataires ont demandé des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs concernés. La mise à jour des guides d'identification ainsi que leur distribution ont été demandées. En outre, pour appuyer les activités d'exécution, des outils rapides tels que des trousseaux de test génétique sont nécessaires sur les sites de débarquement et dans les systèmes douaniers.
6. Afin d'assurer une manipulation et une remise à l'eau sûres des espèces de requins et de raies capturés durant les opérations de pêche, la formation des pêcheurs aux techniques et la mise en place de procédures claires ont été mentionnées comme nécessaires par de nombreux Signataires. De plus, la capacité des pêcheurs à identifier les espèces protégées doit être améliorée.

7. Concernant la réduction des prises accessoires, les Signataires ont déclaré avoir besoin de ressources pour étudier et utiliser différentes technologies ou divers dispositifs (par exemple, des dispositifs anticollision), pour réduire les prises accessoires de requins et de raies. Sensibiliser les pêcheurs à l'état de conservation des requins a été considéré comme une démarche nécessaire pour réduire les prises accessoires.

Élaboration des politiques

8. Les Signataires ont été invités à signaler leurs besoins de capacités dans les domaines suivants : pêche durable, conservation et tourisme.
9. Concernant la pêche durable, un soutien a été demandé en particulier pour élaborer des stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion durable des stocks, pour développer ou mettre à jour des plans d'action nationaux et/ou pour faire en sorte que ces plans d'action tiennent dûment compte de la législation nationale. Au niveau institutionnel, il a été noté qu'un lien plus étroit entre le secteur de l'environnement et celui des pêches devrait être établi pour assurer une bonne mise en œuvre des politiques existantes en matière de conservation des requins et des raies. Dans un cas, dans lequel l'élaboration d'un cadre réglementaire pour la pêche des requins est en cours de mise au point, le renforcement des capacités des acteurs concernés a été mentionné comme une nécessité. Le besoin d'établir des processus clairs, par exemple pour la gestion des prises accidentelles de requins a été mentionné.
10. Quant aux politiques de conservation, les Signataires ont indiqué qu'il était nécessaire d'élaborer des plans d'action nationaux et de revoir la législation nationale afin d'y incorporer les besoins dans le cadre de la CMS et de la CITES.
11. Dans le domaine des politiques en matière de tourisme, moins de Signataires ont signalé des besoins de capacités que dans d'autres domaines. Toutefois, un soutien a été demandé pour le développement de l'écotourisme et son intégration dans la stratégie nationale relative au tourisme. Il a été considéré comme important d'ajouter une valeur économique aux requins moyennant des activités d'écotourisme préservatrices afin d'encourager les communautés locales à coopérer à des activités de conservation.

Conformité et application

12. Pour ce qui est de la conformité et de l'application, les Signataires ont demandé un soutien pour l'élaboration de stratégies nationales et l'amélioration de la législation et des procédures pénales, la formation du personnel participant aux activités d'application, le financement des activités de contrôle et de surveillance.

Conservation et réhabilitation des habitats

13. Des besoins spécifiques ayant trait à la conservation et à la réhabilitation des habitats ont été exprimés dans les domaines de la planification de l'espace marin, y compris la cartographie et le zonage des aires marines. En outre, un appui est souhaité pour l'élaboration de plans de gestion, y compris des indicateurs pour le succès de la conservation des aires protégées, la désignation des AMP et la gestion et le suivi de ces sites. Les Signataires ont suggéré la tenue d'ateliers de formation dans le but de renforcer les capacités humaines et de fournir un appui en termes d'expertise et d'équipement.

14. Il a été souligné en particulier que le réseau d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, qui œuvre pour protéger les zones sensibles, y compris les sites critiques pour les requins et les raies, devrait bénéficier d'un soutien.

Développement et gestion de projets de conservation

15. Certains Signataires ont identifié des besoins de capacités pour l'élaboration de projets sur la recherche, le suivi, la conservation des habitats, l'élaboration de politiques, la sensibilisation et la formation. D'autres ont demandé un soutien pour des projets en cours ou des projets relatifs à la planification.

Sensibilisation et communication

16. Certains Signataires ont déjà pris des initiatives en matière de sensibilisation, en particulier pour expliquer aux communautés locales l'importance de la conservation des requins et des raies et le rôle de ces espèces dans les écosystèmes. En général, une aide serait nécessaire pour les réunions ou les campagnes ainsi que pour du matériel de sensibilisation tel que banderoles, affiches, etc.

Participation de la communauté

17. Les Signataires reconnaissent l'importance des communautés locales en tant que principaux acteurs dans la conservation et la gestion des ressources marines. Un appui à cet égard a été demandé pour organiser des réunions ou des ateliers visant à responsabiliser les communautés et les coopératives des pêches, à les faire participer à la planification et à la prise de décisions et à fournir un accès juste et équitable aux bénéfices engendrés.

Coopération avec d'autres États de l'aire de répartition

18. De l'avis général, la conservation des requins et des raies exige une coopération entre tous les États de l'aire de répartition, et pas seulement de la part des Signataires, pour assurer la durabilité des mesures de gestion. Le point focal de la Guinée a proposé d'appuyer une coopération sous-régionale et une coopération avec d'autres pays au niveau international. Le partage de l'information et l'échange d'idées ainsi que les leçons retenues par les États de l'aire de répartition ont été soulignés comme éléments importants de coopération entre les États de l'aire de répartition.

Financement

19. Les Signataires ont indiqué que des ressources financières étaient généralement nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du Plan de conservation et du Programme de travail, en particulier pour ce qui concerne les activités de recherche, la collecte de données, l'équipement et la formation.

Analyse des tendances régionales

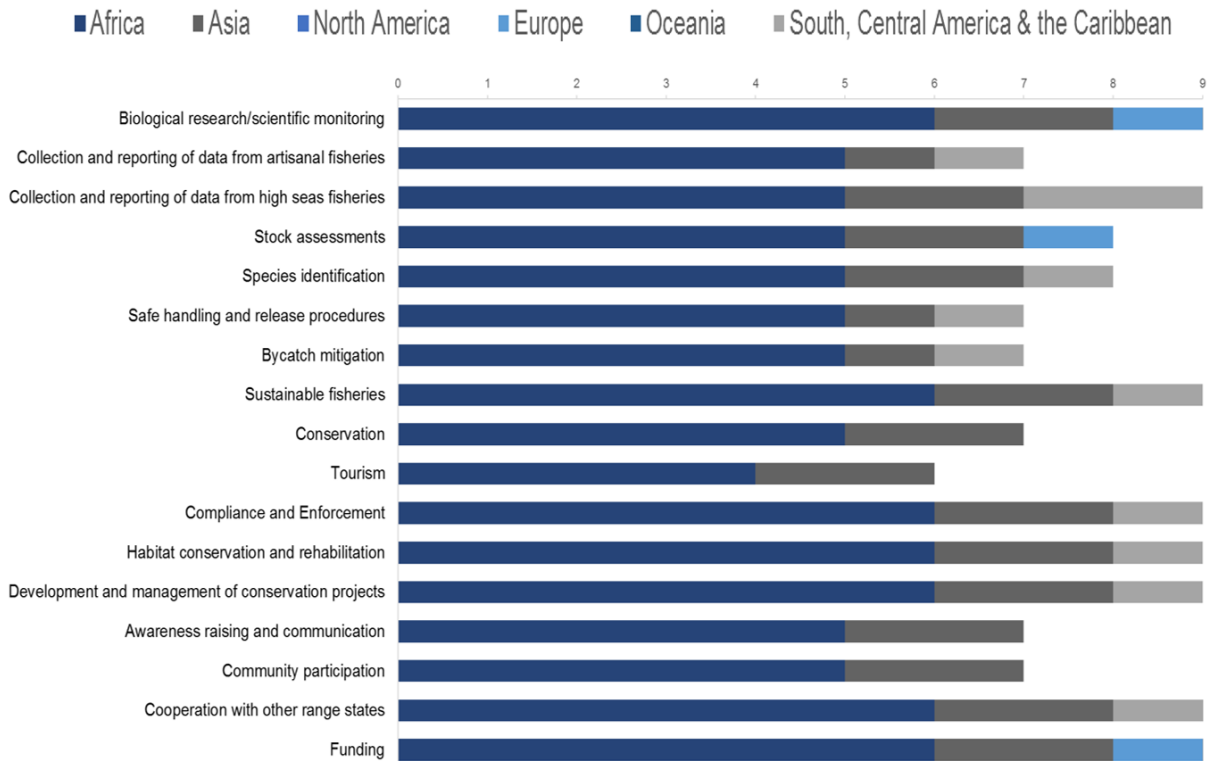


Figure 2: Besoins en renforcement des capacités par région

20. La région Afrique a affiché les besoins les plus élevés en renforcement des capacités. Les régions Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes ont indiqué des besoins régionaux en matière de communication de données sur les pêches en haute mer et de coopération avec d'autres États de l'aire de répartition. Toutefois, même si dans certaines régions, des Signataires n'ont pas répondu à l'enquête, il ne faut pas se désintéresser de celles qui ont donné moins de réponses (figure 2).

ANNEXE 2

**PROJET DE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
POUR LE MdE REQUINS**

1. Le Programme de renforcement des capacités vise à orienter les Signataires du MdE Requins, le Comité consultatif, le Secrétariat et les Partenaires coopérants en vue d'améliorer l'ensemble des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le Plan de conservation du MdE Requins.
2. Le Programme inclut des activités clés hautement prioritaires, qui sont destinées à répondre aux principaux besoins en renforcement des capacités des Signataires. Le Programme sera régulièrement mis à jour à chaque MOS et tiendra compte des besoins en renforcement des capacités exprimés par les Signataires. Pour évaluer ces besoins, les procédures suivantes sont prévues :
 - a. Enquête menée par le Secrétariat (tous les trois ans)
 - b. Expression directe des besoins par les Signataires au Secrétariat (rapport national et à tout moment entre les sessions)
3. La mise en œuvre du Programme sera financée par des contributions volontaires et des contributions en nature des Signataires et d'autres pays ou organismes donateurs.
4. Dans la mesure du possible, la CMS est invitée à appuyer ces activités dans le cadre de ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités.
5. Selon les besoins et les possibilités, le renforcement des capacités sera entrepris en coopération avec d'autres organisations compétentes, en particulier, mais sans s'y limiter, la CITES, la FAO, les ORGP et les RSCAP ainsi que le secteur sans but lucratif et privé.

Activités	Entité chargée de la mise en œuvre	Priorité ¹	Commentaires du Comité consultatif à la MOS3
1. Capacités techniques :			
a) Élaborer ou mettre à jour/traduire et diffuser des guides d'identification ;	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Comité consultatif 	1	Les guides d'identification doivent être élaborés selon les besoins de la région. Il faudra peut-être mener des études afin d'établir une liste des espèces présentes dans certaines zones et régions ; une coopération avec la CITES et l'OAA est recommandée.
b) Élaborer des guides d'identification CMS/CITES en plusieurs langues.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Comité consultatif 	1	
c) Identifier les supports de formation existants ou en élaborer de nouveaux, y compris pour la Formation des Formateurs (FdF), sur : <ul style="list-style-type: none"> – l'identification des espèces ; – la documentation des protocoles normalisés ; – la collecte et la communication des données (dont l'analyse préliminaire, le stockage des données) ; – la manipulation sûre et les techniques de remise à l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires en coopération avec les ORGP 	1	L'OAA fournit déjà des supports de formation sur la collecte, l'analyse et la communication des données ; l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique des États-Unis (NOAA) et d'autres fournissent des guides sur la manipulation sûre et les techniques de remise à l'eau.
d) Proposer des formations ou informer les Signataires des ateliers de formation pertinents dans leur région.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Comité consultatif – Partenaires coopérants – Secrétariat 	2	Les Signataires ayant des besoins de renforcement des capacités peuvent être invités à des ateliers régionaux organisés par d'autres Signataires, organisations pertinentes ou partenaires coopérants.

¹ Les activités ont été classées par ordre de priorité, sur une échelle de 1 (priorité absolue) à 3 (priorité la plus faible).

Activités	Entité chargée de la mise en œuvre	Priorité ¹	Commentaires du Comité consultatif à la MOS3
e) Faciliter l'échange de connaissances et d'expertise entre les Signataires au sein des régions et entre elles.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Comité consultatif – Partenaires coopérants – Secrétariat 	3	Cela peut prendre la forme d'ateliers de formation ou de fourniture de supports de formation ; stockage de supports de formation. Mise à disposition de bases de données et aide à l'analyse et à la communication.
2. Élaboration des politiques :			
a) Analyser les stratégies et la législation nationales et donner des orientations.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Secrétariat – Partenaires coopérants 	1 sur demande	Sur demande des Signataires ; Les organismes régionaux des pêches pourront peut-être aider à analyser les stratégies.
3. Conformité et application des espèces inscrites à la CMS :			
a) Proposer des formations et élaborer des supports de formation pour le personnel national en charge de la surveillance et de l'application.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Partenaires coopérants 	1	Les organismes régionaux des pêches pourront peut-être aider sur ce point.
4. Conservation et réhabilitation des habitats :			
a) Assister les Signataires dans l'aménagement des espaces marins.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Comité consultatif 	3	Veillez vous référer aux recommandations sur la gestion de l'espace.
b) Aider à l'élaboration de plans de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Comité consultatif 	3	Veillez vous référer aux recommandations sur la gestion de l'espace.
5. Développement et gestion de projets de conservation :			
a) Stimuler et encourager le développement de projets, par ex. par le biais de subventions de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Secrétariat – Partenaires coopérants 	2	

Activités	Entité chargée de la mise en œuvre	Priorité ¹	Commentaires du Comité consultatif à la MOS3
6. Sensibilisation et communication/Participation de la communauté :			
a) Élaborer des supports de sensibilisation ou identifier les supports existants pouvant être adaptés aux besoins des différents pays et régions.	<ul style="list-style-type: none"> – Partenaires coopérants – Secrétariat – Comité consultatif 	2	Des informations sont peut-être déjà disponibles par le biais des Signataires ou des ONG.
b) Aider à l'élaboration d'événements communautaires afin de sensibiliser à la conservation des requins.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Partenaires coopérants – Secrétariat 	2	
7. Coopération avec d'autres États de l'aire de répartition :			
a) Informer les Signataires des opportunités de coopération régionale ou internationale, telles que les initiatives, projets ou réunions internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Secrétariat – Partenaires coopérants 	1	Cette activité pourrait être réalisée à faible coût.
b) Encourager les Signataires à s'engager dans les accords internationaux existants (Conventions maritimes régionales, Plans d'action et autres organes régionaux)	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Partenaires coopérants 	2	
8. Financement :			
a) Identifier les fonds appropriés et sensibiliser les Signataires et les États de l'aire de répartition aux opportunités de financement pour la mise en œuvre du MdE.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Secrétariat – Partenaires coopérants – Comité consultatif 	1	Les Signataires, les partenaires coopérants et le Comité consultatif pourront peut-être donner leur avis sur les propositions.
b) Encourager les organismes de financement à prendre en compte les inscriptions à la CMS comme critère pour évaluer les propositions.	<ul style="list-style-type: none"> – Signataires – Secrétariat 	2	